

Délibération du conseil municipal

DU 2 octobre 2008

n° 11

page 1/1

Rapporteur : **Madame Anne-Florence BOURAT**

**OBJET :** Réexamen de la carte scolaire – Rentrée 2008  
Avis du Conseil municipal

Mesdames, Messieurs,

*Par courrier en date du 5 septembre 2008, Madame l'Inspecteur d'Académie nous informe des modifications ci-dessous apportées à la carte scolaire au regard des effectifs constatés lors de la rentrée 2008 sur les écoles de Châtellerault, et en fonction des effectifs départementaux :*

- école maternelle « Krebs » : transformation de la fermeture conditionnelle du 3<sup>ème</sup> poste en fermeture
- école élémentaire « Léo Lagrange » : abandon de la fermeture conditionnelle du 5<sup>ème</sup> poste
- école maternelle « Antoigné » : en raison d'une baisse d'effectifs constatée à la rentrée, le professeur des écoles affecté sur le 4<sup>ème</sup> poste effectuera son service pour l'année scolaire 2008/2009 à l'école maternelle « Les Minimés ».

**VU** la délibération du conseil municipal du 26 mai 2008 portant avis sur le projet de carte scolaire 2008/2009,

**CONSIDERANT** les débats tenus lors du Conseil municipal,

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

**approuve** la carte scolaire présentée par l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée 2008/2009, en ce qui concerne :

- le maintien du 5<sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire Léo Lagrange.

**et prend acte :**

- du fait que le professeur des écoles affecté à l'école maternelle d'Antoigné sur le 4<sup>ème</sup> poste effectuera son service à l'école maternelle des Minimés
- de la transformation de la fermeture conditionnelle du 3<sup>ème</sup> poste en fermeture à l'école Krebs

POUR : 28

CONTRE : 10

MM Michaud, Ferreira, Mme Daydet  
MM. Tondusson, Cibert, Monaury, Gratteau  
MMes Aumon, Barrault, Vacheron  
ABSTENTION : 0

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le n°

Publié en mairie

Le

La 1<sup>ère</sup> adjointe

**Maryse LAVRARD**